

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

| | |
|---------------------------------------|--|
| Nom commercial du produit/désignation | DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT* |
| Nom chimique | |
| Type de produit | Mélange |
| Code produit | PUREGRAIS-PUREGRAIS200-PUREGRAIS-BAG |

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|--|
| <u>Utilisations identifiées pertinentes</u> | <ul style="list-style-type: none">- Détergent dégraissant alimentaire- Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur http://detergents.ecocert.com- Usage professionnel de nettoyants universels pour le nettoyage et l'entretien de toutes surfaces |
| <u>Usages déconseillés</u> | <ul style="list-style-type: none">- Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).- Produit concentré, ne pas utiliser pur. |

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

O BIOSEED
Parc d'activités du Plateau de Signes
94 Allée d'Helsinki
83870 SIGNES France
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590
Site web <https://obioseed.com/>
sécurité contact : 0494241414 contact@obioseed.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

| | |
|----------------|------------|
| Not Classified | Non classé |
|----------------|------------|

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

| | | |
|-------------------------|---|-------|
| Mention d'avertissement | : | Aucun |
| Pictogrammes | : | Aucun |
| Mentions de danger | : | Aucun |
| Conseils de prudence | : | Aucun |
| Phrases EUH | | |

| | |
|--------|---|
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande |
|--------|---|

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques, savon

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

matière vPvB.

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

Autres dangers n'entraînant pas la classification

- Aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

| Nom chimique | No | % | Classe(s) | Concentration spécifiques |
|---------------------|---|-------|--|----------------------------------|
| ETHANOL | n°CAS : 64-17-5 Numéro d'identification UE : 603-002-00-5 N°CE : 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX | 1 - 3 | Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 | Eye Irrit. 2 - H319 : 50<=%<=100 |
| potassium carbonate | n°CAS : 584-08-7 Numéro d'identification UE : N°CE : 209-529-3 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119532646-36-XXXX | 1 - 3 | Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335 | Non applicable |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Après contact avec la peau

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

- 1 - Ne JAMAIS faire VOMIR ou faire BOIRE la victime
- 2 - Appeler immédiatement un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit.
- 3 - Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

- 4 - En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.
- 5- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.
- 6- En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin ou le centre antipoison en précisant le produit pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier si besoin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--|---|
| <u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u> | - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11. |
| <u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u> | - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11. |
| <u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u> | - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11. |
| <u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u> | - Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou en section 11. |

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Consulter son médecin traitant et lui montrer cette fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| <u>Moyens d'extinction appropriés</u> | <ul style="list-style-type: none">- 1 - Feux de classe B:- 2 - Extincteur à poudre (sèche polyvalente ABC et poudre BC)- 3 - Extincteur au CO2- 4 - Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)- 5 - Mousse- 6 - Sable- 7 - Couverture anti-feu |
| <u>Moyens d'extinction inappropriés</u> | <ul style="list-style-type: none">- 1 - Les extincteurs à eau pulvérisée sans additifs, sauf pour les feux inflammables qui possèdent un point éclair supérieur à 100°C- 2 - Jet d'eau pulvérisée- 3 - L'eau n'est pas à utiliser sur les liquides moins denses que l'eau |

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| <u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u> | - Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé |
| <u>Produits de décomposition dangereux</u> | - Ne pas respirer les fumées. Les produits de combustion peuvent contenir du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2), oxyde d'azote (NO), dioxyde d'azote (NO2) |

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

5.3 - Conseils aux pompiers

- * Principales mesures de lutte contre l'incendie:
- 1- L'intervention doit se faire avec le port de bottes, les gants, une protection des yeux et du visage, un appareil respiratoire autonome et une combinaison adaptés aux substances chimiques
- 2- Supprimer le combustible.
- 3- Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau ou d'un écran thermique.
- 4- Isoler la zone impactée.
- 5- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- 6- Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts et les cours d'eau, à traiter comme un déchet dangereux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- *Procédure en cas de déversement
- 1- Alerter / évacuer les personnes dans le périmètre immédiat.
- 2- Couper la source du déversement et les sources d'ignition et de chaleurs
- 3- Fermer les portes ou barrer la zone avec rubalise.
- 4- Revêtir les équipements de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).
- 5'- Confiner et couvrir le déversement avec des granulats absorbant adéquats (voir 6.3).
- 6'- Récouter les granulats absorbants dans un fût en vue de leur élimination(voir rubrique 13). Nettoyer abondamment la région souillée avec de l'eau.

Pour les secouristes

- Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- 1 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- 2 - Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos
- 3 - Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- * Mise en place d'une enceinte de protection : utiliser les boudins, feuilles absorbantes et coussins pour les déversements mineurs et les barrages, rouleaux absorbants pour les déversements majeurs.
- *Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- *Couverture des égouts : utiliser des tapis obturateurs, sauf si le bâtiment est sur rétention et que les égouts sont reliés à des cuves de rétention.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- *Se reporter à la rubrique 13 pour la gestion des absorbants contaminés
- *Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours
- *Se reporter à la rubrique 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie
- *Se reporter à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- * Lire l'étiquette ou la notice avant toute utilisation et respecter les instructions d'emploi spécifique à chaque usages.
- * Se laver les mains après chaque utilisation
- *Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
- *Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
- *Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- * Stocker à température ambiante dans l'emballage d'origine bien fermé
- *Protéger contre: Forte chaleur
- *Le stockage doit être séparé des acides
- *Température de stockage: 5-40°C
- *Durée de conservation: 48 mois

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Consulter la fiche technique et l'étiquette pour plus de détails sur la mise en oeuvre du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

ETHANOL (64-17-5)

| | |
|----------------|------------|
| VME ppm (FR) | 1000 ppm |
| VME mg/m3 (FR) | 1900 mg/m3 |
| VLE ppm (FR) | 5000 ppm |
| VLE mg/m3 (FR) | 9500 mg/m3 |

DNEL / PNEC

potassium carbonate (584-08-7)

| Type | Valeur | Utilisateur | Effet |
|--------------------------------|-----------------------|---------------|-------|
| DNEL aigu par inhalation | 10 mg/m3 | Travailleurs | Local |
| DNEL long terme par inhalation | 10 mg/m3 | Travailleurs | Local |
| DNEL long terme par inhalation | 10 mg/m3 | Consommateurs | Local |
| DNEL long terme dermique | 16 mg/cm ² | Travailleurs | Local |
| DNEL long terme dermique | 8 mg/cm ² | Consommateurs | Local |

8.2 - Contrôles de l'exposition

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

Contrôles techniques appropriés

- Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'utilisation le port d'EPI n'est pas nécessaire.
- Protection oculaire: en cas de transvasement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>État</u> | Liquide | <u>Aspect</u> | Liquide limpide |
|-----------------------------------|---------|---|-----------------|
| <u>Couleur</u> | Ambré | <u>Odeur</u> | sans odeur |
| Seuil olfactif | | Aucune donnée disponible | |
| pH | | 10,5 < V < 11,5 pHmètre Mettler Toledo Five Easy, 20°C | |
| Point de fusion | | Aucune donnée disponible | |
| Point de congélation | | Aucune donnée disponible | |
| Point d'ébullition | | Aucune donnée disponible | |
| Point éclair | | 87,6 °C SETA FLASH (suivant la norme ISO 3679) Rapport d'essai AX13-07886.003 | |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible | |
| inflammabilité | | Aucune donnée disponible | |
| Limite inférieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible | |
| Limite supérieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible | |
| Pression de la vapeur | | Aucune donnée disponible | |
| Densité de la vapeur | | Aucune donnée disponible | |
| Densité relative | | 1,01 < V < 1,03 @20°C | |
| Densité | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Eau) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Ethanol) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Acétone) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Solvants organiques) | | Aucune donnée disponible | |
| Log KOW | | Aucune donnée disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité, cinématique | | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité, dynamique | | Aucune donnée disponible | |

Caractéristiques des particules

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Taille des particules | Aucune donnée disponible |
|-----------------------|--------------------------|

9.2 - Autres informations

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV | 3 % |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité | Aucune donnée disponible |

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Ne pas mélanger avec d'autres produits

10.5 - Matières incompatibles

- Acide fort
- Agent oxydant

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.
- Se référer à la rubrique 5.2 pour les produits de combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| LD50 oral (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rabbit) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation dusts and mists (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation vapeurs (rat) | Aucune donnée disponible |

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

| potassium carbonate (584-08-7) | |
|--------------------------------|---|
| LD50 oral (rat) | > 2000 mg/kg (espèce mâle et femelle) OCDE ligne directrice 401 |
| LD50 dermal (rabbit) | > 2000 mg/kg (espèce mâle et femelle) US EPA Pesticide Assessment Guidelines |

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

| | |
|-------------------------------|--|
| LC50 inhalation vapeurs (rat) | < 4,96 mg/l (espèce mâle et femelle) US EPA Pesticide Assessment Guidelines |
|-------------------------------|--|

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

- Effets interactifs: Pas de données sur les effets interactifs des différentes substances présentes dans le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| EC50 48 hr crustacea | Aucune donnée disponible |
| LC50 96 hr fish | Aucune donnée disponible |
| ErC50 algae | Aucune donnée disponible |
| ErC50 other aquatic plants | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic fish | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic crustacea | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic algae | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic other aquatic plants | Aucune donnée disponible |

Toxicité : Substances

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

| potassium carbonate (584-08-7) | |
|--------------------------------|--|
| EC50 48 hr crustacea | 200 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 48 h) (Essai en statique; FIFRA Guideline 72-1) |
| LC50 96 hr fish | 68 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en dynamique; FIFRA Guideline 72-1) |
| NOEC chronic fish | 33 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en dynamique; FIFRA Guideline 72-1) |
| NOEC chronic crustacea | 120 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 48 h) (Essai en statique; FIFRA Guideline 72-1) |

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours | Aucune donnée disponible |

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance PBT conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

- Aucune substance présente à plus de 0.1% répond aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (UE) n° 1907/2006

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'elles ne répondent pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement (UE) 2017/2100

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- 1- Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.
- 2- La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
- 3'- Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Rincer le si nécessaire. Conserver l'étiquette sur le récipient. Déposer dans un bac de tri adapté.
- 4- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Evacuation des eaux

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Précautions particulières à prendre

- * Respecter la méthode de traitement en tenant compte de la "Hiérarchie des déchets" : (DIRECTIVE cadre sur les déchets)
 - 1. Prévention (réduire la consommation, prolongation de la durée de vie, réduire les effets nocifs du déchet ou la teneur en substances nocives)
 - 2. Préparation en vue du réemploi (contrôle, nettoyage ou réparation en vue de la valorisation des déchets pour une réutilisation sans prétraitement)
 - 3. Recyclage (retraitement des déchets en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins)

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 3 %

- * Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
- * Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)
- * Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
- * Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
- * Règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants. (POPs'): Aucun des composants n'est soumis.
- * Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe I - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE restrictions (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3): Aucun des composants n'est soumis.
- * Règlement UE.n° 2019/1148 : Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Aucun des composants n'est soumis.
- * Règlements UE n° 273/2004 et UE : 111/2005 sur les précurseurs de drogues: Aucun des composants n'est soumis.

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques, savon

Site web <https://obioseed.com/>

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit

- *Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Auteur | Description des modifications |
|---------|-----------------|--------|--|
| 4 | 18/01/2023 | | Conformité Annexe II du règlement REAVCH |
| 3,03 | 27/01/2021 | | |

bibliographie ECHA

Sources de données: Fournisseur

Textes des phrases réglementaires

DETERGENT DEGRAISSANT CONCENTRE ECOCERT*

| | |
|------------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Irritation oculaire - Catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2A | Irritation oculaire - Catégorie 2A |
| Flam. Liq. 2 | Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| Not Classified | Non classé |
| Skin Corr. 1A | Corrosion cutanée - Catégorie 1A |
| Skin Irrit. 2 | Irritation cutanée - Catégorie 2 |
| STOT SE 3 (H335) | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) |
| STOT SE 3 (H336) | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) |

Indications de stage professionnel - Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Conforme à l'Annexe II du règlement REACH modifié par le RÈGLEMENT (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

*** **